

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

## ÉVALUATION

**CLASSE** : Première

**VOIE** :  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT** : Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE** : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA                      LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE** :  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ** :  Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages** : 4

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Répartition des recettes des administrations de sécurité sociale par type de prélèvement depuis 1980, en France, en pourcentages.

En % des prélèvements	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Cotisation sociales	97,9	97,1	96,4	89,9	72,5	74,3	69,6	63,5
Impôts	2,1	2,9	3,6	10,1	27,5	25,7	30,4	36,5
<i>Dont CSG*</i>	0	0	0	5,9	18,8	19,5	18,5	16,8
<i>Dont autres impôts</i>	2,1	2,9	3,6	4,2	8,7	6,2	11,9	19,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : d'après INSEE, 2018.

\*CSG : Contribution Sociale Généralisée : prélèvement obligatoire permettant de financer la Sécurité Sociale

Questions :

1. Présentez deux risques sociaux auxquels les individus sont confrontés. (3 points)
1. A l'aide des données du document, mesurez l'évolution du poids des impôts dans les recettes des administrations de sécurité sociale entre 1980 et 2015. (3 points)
2. A l'aide du document, vous ferez le lien entre l'évolution des sources des recettes des administrations de sécurité sociale et l'évolution de l'importance relative des logiques d'assurance et d'assistance. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les formes de contrôle social sont diverses.

Document 1 : Nature des infractions sanctionnées en France en 2017

<b>Total</b>	<b>557 762</b>
<b>Crime</b>	<b>2 212</b>
<i>Viols</i>	1 014
<i>Homicides et violences volontaires</i>	722
<i>Vols criminels</i>	439
<i>Autres crimes</i>	37
<b>Délit</b>	<b>552 542</b>
<i>Circulation routière et transport</i>	218 881
<i>Atteintes aux biens</i>	116 784
<i>Vols, recels</i>	88 617
<i>Escroqueries, abus de confiance</i>	15 245
<i>Destructions, dégradations</i>	12 922
<i>Atteintes à la personne</i>	93 230
<i>Coups et violences volontaires</i>	57 805
<i>Homicides et blessures involontaires</i>	8 274
<i>Délits sexuels</i>	7 911
<i>Autres atteintes à la personne</i>	19 240
<i>Infractions sur les stupéfiants</i>	67 448
<i>Infractions à la législation économique et financière</i>	12 737
<i>Atteintes à l'ordre administratif et judiciaire (dont outrages, rébellion)</i>	23 577
<i>Commerce et transport d'armes</i>	7 589
<i>Faux en écriture publique ou privée</i>	4 262
<i>Atteinte à l'environnement</i>	2 299
<i>Autres délits</i>	5 735
<b>Contraventions de 5ème classe (hors tribunal de police)</b>	<b>3 008</b>
<i>Circulation routière</i>	665
<i>Transport routier</i>	151
<i>Violences volontaires et involontaires de faible gravité</i>	1 444
<i>Atteintes aux biens</i>	463
<i>Atteintes à l'environnement</i>	120
<i>Autres contraventions</i>	165

Source : Ministère de la Justice, 2017.

Document 2 :

L'ordre de la Légion d'honneur réunit tous ceux qui peuvent se prévaloir d'actions de grande valeur forgées par leurs mérites propres. Ce principe est un symbole fort de l'esprit issu de la Révolution française et substitue la reconnaissance du mérite personnel au privilège de la naissance. L'ordre de la Légion d'honneur crée ainsi une vaste communauté d'hommes et de femmes traités sur un même pied d'égalité, en dehors de toute considération sociale ou professionnelle. [...]

Dans un vaste brassage républicain, la Légion d'honneur traduit le kaléidoscope\* des mérites de la société française sous toutes ses formes. Qu'il soit militaire bien sûr mais aussi sportif, Prix Nobel, industriel, chanteur ou bénévole associatif, chaque citoyen ayant démontré des mérites éminents, quel que soit le domaine d'expression de ce mérite, peut être distingué dans la Légion d'honneur.

Source : [www.legiondhonneur.fr](http://www.legiondhonneur.fr)

\* La diversité.